

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam.....

Chine

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		CHINE	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	9 600 001	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	1 350,7 (+0,5%)	65,3 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,699 (101 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	6 402 (2 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	+ 7,8	+ 0
PIB / habitant	€ – 2012	4 740	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	10,1	2
Surface arable	Mha – 2011	111,6	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	519,1	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	209,6	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	180,4	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations: 47 500 Importations: 71 700 Solde: -24 200	Exportations: 57 700 Importations: 45 800 Solde: + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	C vers F: 575 Variation 2012/13: -2,4%	F vers C: 1 555 Variation 2012/13: + 1,2%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ La Chine doit nourrir 20,5% de la population mondiale sur 9 % de la surface labourable mondiale, alors que ses ressources en eau ne représentent que 6,5% des ressources en eau de la planète, ressources au demeurant inégalement réparties entre les régions agricoles.

✚ L'autosuffisance alimentaire pour les produits de base de la consommation humaine (blé, riz, porc, volailles) reste un objectif majeur des dirigeants chinois même s'ils ont dû se résoudre à l'abandonner en ce qui concerne les protéines végétales.

✚ Alors que l'agriculture représente 10% du PIB chinois, la Chine est désormais un pays importateur net de produits agro-alimentaires: la balance agro-alimentaire chinoise est déficitaire

de près de 26 Md€ en 2013 (le secteur représente le 1^{er} poste de déficit), alors que la balance commerciale est globalement bénéficiaire. Ce déficit se creuse (en particulier sur le soja) en raison notamment d'une évolution des habitudes alimentaires (par exemple, l'augmentation de la consommation de produits carnés) à laquelle l'offre chinoise ne répond pas immédiatement. La Chine importe majoritairement des matières premières, en particulier du soja (43% en valeur de ses importations).

✚ L'agroalimentaire (1,7 Md€) constitue le troisième poste des exportations françaises vers la Chine. Avec de 50% de vins et spiritueux, 20% de produits laitiers, 10% de viande et 20% de divers produits, la balance française est largement bénéficiaire.

✚ L'agriculture chinoise est duale et en transition. Elle est encore majoritairement constituée de très petites exploitations familiales (taille moyenne : 0,5 ha) et d'unités de transformation nombreuses et peu modernisées. Le gouvernement chinois mobilise une large panoplie d'aides publiques pour moderniser le secteur et faire émerger de grandes unités agro-industrielles intégrées, en particulier dans les filières d'élevage, ainsi qu'une agriculture familiale plus performante. L'exode rural facilite cette

Production agricole

La production agricole chinoise repose d'abord sur les productions végétales (blé, maïs, riz, pomme de terre et autres tubercules, soja; coton; canne et betterave à sucre; fruits et légumes). **La Chine est ainsi le 1^{er} producteur mondial de blé, de riz, de pomme de terre et le 2^e en maïs.** Portée par la demande alimentaire elle-même tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat, la production a progressé (céréales : + 127 % entre 2000 et 2010), grâce notamment aux innovations techniques (semences de riz hybrides et mécanisation, par exemple) et à une forte politique de soutien des prix intérieurs.

Les productions animales représentent 34 % de la valeur ajoutée agricole (dont 9,6 % pour les productions aquacoles). **La Chine est également le premier producteur mondial de porcs et de volailles.** Un porc sur deux au monde est chinois.

Les principales zones de production se concentrent selon trois grandes zones : la Chine du blé, du maïs et de la pomme de terre au centre est et au Nord Est; la Chine du riz et des cultures tropicales au Sud/Sud Est, ces deux zones étant entourées par la Chine pastorale.

L'agriculture chinoise est marquée par une dualité structurelle qui évolue rapidement :

- L'essentiel de la production agricole chinoise est le fait d'une multitude d'exploitations familiales, soit environ 400 millions de paysans travaillant une superficie moyenne d'un demi hectare. Ces paysans sont souvent pluriactifs soit à la campagne, soit en alternant le travail paysan avec des activités en ville. Leur production est collectée, voire transformée, par de nombreux intermédiaires (les chiffres officiels parlent de 100 millions de transformateurs de produits agricoles indépendants).
- Une chaîne agro-industrielle est également en plein développement, portée par quelques grandes structures étatiques (en particulier les fermes d'Etat) ou privées (notamment dans le secteur porcin), elle-mêmes connectées à de grands groupes de transformation et de distribution (COFCO, Bright Food sont les plus connus). Ces groupes de dimension nationale visent à se déployer à l'international en adoptant les standards internationaux ou européens. Ils sont en plein développement, en particulier dans le secteur des productions animales (30% de la production porcine, 33% de la production laitière) et des cultures industrielles (du thé par exemple).

évolution. Ainsi, le seuil des 50 % de population urbanisée ayant été dépassé depuis 2011, le douzième Plan fixe un objectif de 70 % à l'horizon 2030.

✚ Du fait de l'écart croissant des revenus entre ville et campagne, ainsi qu'entre les provinces de la côte orientale et les provinces du centre et de l'ouest, la question sociale du monde rural reste également une priorité politique pour les dirigeants chinois.

• Enfin de façon très variable selon les filières, un embryon d'agriculture familiale professionnelle émerge. Disposant de surfaces plus importantes (de l'ordre de 7 ha pour le blé par exemple), ces agriculteurs sont à plein temps sur leur exploitation et en vivent.



L'agriculture chinoise peine à répondre à une demande alimentaire en constante augmentation et diversification, dans un contexte de nette progression du pouvoir d'achat moyen : entre 1980 et 2005, la consommation de viande a été multipliée par quatre, celle des produits laitiers par dix et celle des œufs par huit. Aussi, les dépenses alimentaires représentent encore 38 % en valeur des achats d'un ménage, du fait de leur diversification (viandes, poissons, fruits), et surtout d'une exigence croissante en matière de qualité, en particulier qualité sanitaire. La Chine ne couvre que 42 % de sa consommation d'huiles alimentaires, 50 % de sa consommation de sucre et 20 % de sa production de soja, voyant ainsi croître la dépendance de ses filières animales (notamment laitières).

L'agriculture chinoise se heurte à plusieurs enjeux et contraintes :

- Des structures morcelées (0,5 ha), difficilement mécanisables et peu protégées contre la pression foncière de l'urbanisation ;
- Une productivité moyenne, qui reflète des niveaux de technicité très contrastés, tant pour les productions végétales qu'animales : La sélection des nouvelles variétés hybrides de riz rend possible de fortes productivités sur de petites exploitations familiales, tandis que les grandes exploitations semblent plus productives pour le blé (53qx/ha soit la moyenne européenne), le maïs et l'élevage, du fait d'une mécanisation accrue et d'un meilleur accès à la génétique, aux

techniques de production et aux dispositifs de financement; Un risque de perte des savoir-faire agricoles lié à l'intense exode rural,

- La maîtrise des aléas sanitaires, pour l'élevage comme pour les cultures, afin de prévenir des pertes massives, renforcer la confiance des consommateurs et garantir la sécurité alimentaire du pays;

Une dépendance croissante des grandes unités d'élevage aux importations végétales destinées à l'alimentation animale, notamment soja et maïs.

Politique agricole

La politique agricole et rurale face au défi du développement inégal ville-campagne

Cadre général

La politique agricole est gouvernée par un plan : le douzième plan quinquennal 2011-2015, a été approuvé par l'Assemblée nationale populaire en mars 2011. Il vise quatre objectifs s'agissant de l'agriculture : maintenir un haut degré d'auto-suffisance alimentaire ; réduire l'écart de revenus entre urbains et ruraux ; améliorer la qualité de vie en zone rurale ; rendre plus efficace les institutions rurales (foncier, crédits, etc.). La politique agricole chinoise repose sur quatre types principaux d'outils :

a) Des outils financiers et de régulations

- Prix garantis, quotas et stockage public sur les principales céréales

Actuellement, le gouvernement fixe chaque année des prix garantis pour les principaux produits, en majorité blé, maïs, riz. Ces prix avec le temps sont devenus supérieurs d'environ 20% aux prix sur le marché international alors que la fixation de quotas à l'importation et leur octroi à une liste d'importateurs fermée (principalement publique) permet de limiter les importations (qui augmentent néanmoins dans la limite des quotas). Lorsque le prix sur le marché passe en dessous du prix garanti, les céréales sont achetées par une liste finie d'entreprises qui bénéficient de subsides publics pour ce faire et alimentent des stocks publics.

- Subventions : il existe de nombreux types de subventions mais la majorité porte sur la mise en place d'aides directes aux paysans, dont les montants sont de plus modulés en fonction de la surface ou la taille du cheptel afin de favoriser l'agrandissement ; subventions à la mécanisation et aux intrants (semences, engrais...) via les distributeurs de matériel agricole intrants; subventions de l'assurance agricole.

- Prise en charge des infrastructures (irrigation, lutte contre les crues) ;

- Financement de programmes particuliers (pauvreté, écologie...);

- Politiques fiscales différenciées (par exemple réduction fiscale à l'achat de serres en horticulture...)

- Politique de crédit

b) Des outils de « structures »

- Sécurisation du cadre juridique du transfert des terres
- Remembrement
- Concentration des filières sur un petit nombre d'acteurs professionnels

- Promotion des coopératives et de l'intégration

c) Une politique sanitaire de plus en plus stricte

- Amélioration du contexte juridique avec une rénovation en cours de la loi sur la sécurité sanitaire chinoise

- Normalisation : plus de 5000 normes alimentaires devaient avoir été rénovées entre 2011 et 2015

- Mise en place de contrôles plus stricts

d) Développement d'une politique de Recherche-Formation-Développement

- Soutien à la recherche agricole

- Appuis aux formations agricoles, développement de formations spécifiques et soutien financier pour la scolarisation des plus défavorisés

- Rénovation du système de vulgarisation

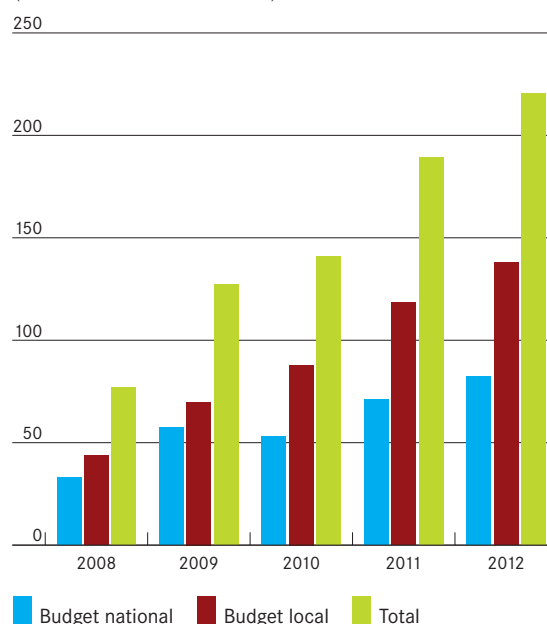
Pour atteindre ces objectifs, une **politique de subvention ambitieuse** a été mise en place pour soutenir les nouvelles campagnes socialistes. Depuis 2013, le budget détaillé n'est plus public. Néanmoins les chiffres globaux montrent une progression régulière de ce budget. En 2014, le budget prévisionnel a progressé d'environ 8% (ressources nationales), atteignant près de 78 Md€. Près de 10% des ressources nationales sont ainsi consacrées à l'agriculture.

Les dépenses nationales en 2012 étaient réparties de la manière suivante :

- Environ 25% consacrées à la gestion de la ressource en eau,
- Environ 25% réservées aux grands types de subventions (semences améliorées ; intrants agricoles engrais notamment ; mécanisation ; aides directes) ainsi qu'à la prise en charge de la part publique du système d'assurance agricole.

- Environ 15% consacrées au système de prix garantis, d'aides aux producteurs et à la prise en charge du coût du stockage public (la Chine gérerait ainsi plus d'un tiers des stocks mondiaux de céréales).

(en milliards d'euros constants)



- Le reste des dépenses est éclaté entre des fonds allant à des programmes de lutte contre la pauvreté, des dépenses de vulgarisation, de conservation des zones écologiques sensibles (notamment d'élevage) ou à des initiatives villageoises.

Ces budgets n'ont cessé d'augmenter depuis 2008.

Ce budget traduit l'importance accordée par le gouvernement chinois au développement de l'agriculture. Il ne recouvre néanmoins pas tous les types d'aides accordées à l'agriculture, une part de ces appuis passant soit par des prêts aux entreprises, par des aides de défiscalisation ou des avantages en nature (foncier) qui ne figurent pas dans la partie agricole du budget.

Evolutions récentes

Les derniers temps forts de la vie politique chinoise ont par ailleurs débouché sur des réformes rurales et agricoles ambitieuses. Le dernier Plénum (novembre 2013), la conférence rurale annuelle (décembre 2013) puis le document d'orientation politique de l'année (« document n° 1 » - 19 janvier 2014) ont débouché sur l'annonce d'une série d'importantes réformes économiques et sociales, dont plusieurs touchent les questions rurales.

Trois objectifs sont visés :

a) Favoriser la mobilité des ruraux vers les villes tout en améliorant les conditions de vie en ville des migrants :

- D'abord, le permis de résidence (*Hukou*) devrait progressivement être réformé afin de limiter les différences de traitement entre zones. Les avantages sociaux sont en effet aujourd'hui différents selon que l'on possède un permis rural ou urbain. Résider en ville avec un *Hukou* rural prive de l'accès à un certain nombre de services : les enfants ne peuvent pas être scolarisés en ville, l'accès aux soins de santé publics devient impossible, etc.

- Ensuite, les conditions de cession des habitations rurales vont être réformées. Jusqu'ici, un habitant rural mettait en valeur deux types de parcelles : les terres cultivables, transférables par la collectivité ; la parcelle d'habitation et la maison qui n'étaient pas transférables. Ces dernières pourraient le devenir, moyennant finances, ce qui permettrait aux ruraux quittant leur terre de disposer d'un certain capital pour partir en ville.

b) Moderniser l'agriculture

- Afin d'augmenter la productivité par un agrandissement des surfaces, les règles de transferts des terres agricoles (remembrement à la chinoise) seront revues. Le communiqué du plénum parle ainsi de donner aux paysans « davantage de droits de propriété », sachant qu'actuellement leurs terres sont la propriété de la collectivité et qu'ils ne disposent que d'un usufruit. La réforme envisagée vise à améliorer le revenu du paysan en créant un marché du foncier agricole sous conditions. Devant les nombreuses réactions à cette annonce, le ministre de l'agriculture a dû préciser qu'« à la condition que la surface agricole soit maintenue, les paysans seront autorisés à transférer leur usufruit ou à l'utiliser comme hypothèque ou encore à le convertir en prise de participation dans les grandes entreprises agricoles ». Par ailleurs, cette réforme sera graduelle et d'abord initiée à une échelle pilote : l'Anhui, terre historique de réformes, a démarré un tel projet de marché foncier le 12 novembre 2013. Ces modifications seraient accompagnées d'une réforme fiscale permettant d'alimenter le budget des collectivités via l'instauration de taxes sur la propriété.

- Des réformes ont également été annoncées s'agissant des entreprises d'État, même si la commission créée pour affiner les réformes devra les préciser. Il est par exemple envisagé une ouverture partielle du capital de ces groupes aux capitaux privés et des modifications dans la répartition des dividendes. L'importance des entreprises d'État étant particulièrement élevée dans le secteur agricole, cela pourrait à terme favoriser la privatisation partielle de certains de ces groupes. Cela pourrait aussi permettre une diminution des surcapacités constatées (abattage par exemple) en connectant davantage les groupes d'État au marché réel.

- Par ailleurs, l'objectif de sécurité alimentaire est réaffirmé. L'auto-suffisance en grains (céréales + soja + tubéreux comptés pour 1/5 de leur poids) est réaffirmée et reste l'indicateur fondamental des dirigeants chinois en vue d'assurer la souveraineté alimentaire de la Chine. L'ambition est de restructurer le secteur afin d'assurer un degré d'autosuffisance alimentaire de la Chine supérieur à 96 % sur une surface cultivée qui ne devra pas descendre en dessous du seuil de 120 Mha.

Culture	Production annuelle à l'horizon 2015	Production actuelle (chiffres 2010 à l'exception des produits animaux)*	Augmentation prévue
Grain (blé-riz-maïs-tubercules)	540 Mt	546 Mt	Niveau maintenu
Coton	7 Mt	6,3 Mt	+ 11 %
Sucre	140 Mt	122,7 Mt	+ 14 %
Huiles	35 Mt	31,5 Mt	+ 11 %
Viandes (porcs, poulets, bœufs, moutons, lapins)	85 Mt	76 Mt	+ 12 %
Produits laitiers	50 Mt	37,8 Mt	+ 32 %
Produits aquatiques	50 Mt	51,1 Mt	Niveau maintenu

* Source : *China Agriculture Year Book 2010* - ministère chinois de l'agriculture

Pour mémoire, le plan 2010-2015 affiche les objectifs chiffrés suivants pour les principales cultures :

Dans ces conditions, comment attirer plus de jeunes vers l'agriculture et professionnaliser les paysans ? Plusieurs axes émergent alors que, sans qu'il ne soit totalement renoncé à l'idée de développer de grands groupes agro-industriels intégrés, la notion d'agriculture familiale est mise en avant.

Les questions de formation et de vulgarisation agricole deviennent centrales. Il a ainsi été annoncé que davantage de moyens y seraient consacrés pour attirer plus de jeunes sur ces filières mais aussi les rendre plus attractives et pratiques.

Soutenir financièrement ces nouvelles formes d'agriculture, plus mécanisées, plus productives, plus rémunératrices, plus « modernes ». Les modalités d'octroi des aides agricoles pourraient ainsi être revues.

Le document n° 1 insiste sur la nécessité de mieux articuler les politiques publiques de soutien et le rôle du marché. A ce titre, il est ainsi prévu de revoir le fonctionnement du système de prix garantis existants sur les produits agricoles. Le système sera donc modifié, d'abord de façon pilote. Une zone pilote a été déterminée à cet effet dans le Heilongjiang.

c) Vers un environnement plus « vert »

Propriété des ressources, application de la loi sur la protection de l'environnement, fonctionnement des 77 tribunaux consacrés à l'environnement, principe pollueur/payeur... ont aussi été des sujets traités.

Ceci fait d'ailleurs suite, en matière d'élevage, à un ensemble de mesures prises le 8 octobre 2013, visant à limiter l'impact environnemental des élevages agro-industriels de grande taille. Elles s'articulent autour de trois axes : mieux raisonner l'implantation de ces élevages en étudiant en amont leur impact ; contrôler et traiter la pollution ; revaloriser la valeur des effluents via notamment des techniques comme la méthanisation.

Échanges commerciaux

Malgré l'attention portée à son autosuffisance alimentaire, la Chine est désormais un important importateur mondial de produits agricoles et alimentaires, avec un déficit qui se creuse et atteint 26 Md€ en 2013. En particulier, la Chine ne couvre que 42% de sa consommation d'huiles alimentaires, 50% de sa consommation de sucre et 20% de sa production de **soja, dont les achats chinois représentent 60% des échanges mondiaux**, voyant ainsi croître la dépendance de ses filières animales (notamment laitières). Cette évolution, compte tenu de la taille du marché chinois, impacte directement l'ensemble des marchés mondiaux des commodités agricoles.

Ses principaux fournisseurs sont donc, en valeur des importations agricoles et agro-alimentaires, les **États-Unis** (23%) dont la Chine constitue le 2^e client agricole et le **Brésil** (21%) dont la Chine constitue le premier client. **La France est le 1^{er} fournisseur européen agricole et agro-alimentaire de la Chine**, devant l'Allemagne et les Pays-Bas (1,2% chaque). La Chine est le 8^e client agricole et agro-alimentaire de la France (2^e pays tiers après l'Algérie) et la France est au monde, le 10^e fournisseur de la Chine.

Avec 1 710 M€ de ventes en 2013, la France compte pour 2,68% de la valeur des importations agricoles chinoises (Chine continentale). Les vins et spiritueux (835 M€), atteignent près de la moitié du total, les produits laitiers comptant pour 20%, les viandes pour 10%, le reste pour 20%.

En 2013, les exportations françaises poursuivent leur progression (+3%), même si l'année est contrastée : en baisse sur les vins et spiritueux (respectivement -13% et -20%) du fait des nouvelles politiques gouvernementales et du haut niveau des stocks ; en hausse sur les produits laitiers (+50% en particulier sur le lactosérum et la poudre de lait infantile), sur la viande (+10%) et sur toutes les autres catégories de produits (+48% dont +500% sur les céréales du fait d'importantes ventes de blé l'an dernier).

En parallèle, la production chinoise de légumes et de fruits, à forte intensité de travail, est de plus en plus tournée vers l'export, avec une priorité vers ses marchés de proximité de la zone Asie-Pacifique, y concurrençant par exemple les exportations des pommes françaises. D'autres productions spécialisées, le plus souvent transformées (ail ou asperges, mais aussi plus récemment les conserves de tomate et de champignons) deviennent compétitives sur les marchés européens. Les clients traditionnels de la Chine sont le Japon (19% de ses ventes) suivi des États-Unis (12%) et de la Corée du Sud (7%), qui lui achètent légumes et fruits frais ou transformés, viandes préparées (raviolis) et produits de la mer.

La France importe 695 M€ de produits agroalimentaires chinois, dont des conserves pour 37% (à base de légumes ou poissons), du thé (4%), des équipements agricoles (15%) et une grande variété de produits (condiments...) chacune en petite quantité.

75 entreprises françaises du secteur selon la chambre de commerce sont implantées en Chine. Les principales entreprises françaises sont :

- Vins et spiritueux : Hennessy, Rémy-Martin, Castel, Pernod-Ricard...
- Céréales, malt et féculé : Lesaffre, Roquette.
- Alimentation animale : Evialis, Phode, Olmix...
- Productions animales : Cooperl, Orvia, Grimaud, Genes Diffusion, Bongrain, IMV-Technologie, I Teck, AilFlex, CEVA, Merial, Virbac....

À noter que l'interprofession porcine INAPORC y dispose également d'un représentant.

- Transformation fruits : Andros
- Semences végétales : Limagrain, Euralis.
- Danone avec quatre métiers : eaux embouteillées, yaourts, poudre de lait infantiles, produits alimentaires médicaux.

- Bongrain consolide sa présence sur le marché des produits laitiers, secteur en cours de restructuration après une série de scandales sanitaires et dans le contexte d'une forte compétition sur les prix.

- Le partenariat signé par Groupama avec AVIC, le 4 novembre 2010, lors de la visite d'Etat du Président Hu Jintao en France, a élargi l'accès de l'assureur français au marché de l'assurance agricole dans plusieurs provinces chinoises. Parallèlement, les investisseurs chinois en France se font plus actifs, notamment sur les achats de vignobles du Bordelais, et plus récemment en Bourgogne, ainsi que dans les outils industriels du secteur laitier (investissement de Synutra en Bretagne), afin de répondre aux attentes du marché chinois en poudre de lait infantile. Le plus ancien investissement chinois en France est Adiceo (2009), spécialisé en alimentation animale, au travers du groupe Blue star.

Accords internationaux

Depuis son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en décembre 2001, la Chine intensifie ses efforts pour être présente dans toutes les grandes enceintes multilatérales, dans le G20 et dans les organisations du système des Nations unies. Elle entend désormais y placer des cadres de direction à l'instar des autres grands pays comme le montre d'ailleurs son recours de plus en plus fréquents aux outils de défense commerciaux de l'OMC. L'année 2013 a d'ailleurs été à cet égard marquée dans le secteur agricole par le lancement d'une plainte anti-dumping et anti-subsidiation à l'égard des vins européens qu'un dialogue entre professionnels a permis de stopper, en échange d'un accord ambitieux de coopération entre les industries française et chinoise.

À l'OMC, la Chine maintient ses propres positions, soucieuse avant tout de maintenir la stabilité des prix agricoles et argumentant sur l'importance de ses efforts en matière de concessions tarifaires depuis son accession.

La Chine est par ailleurs active au sein des BRICS et du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) créé en 2011 par les ministres de l'agriculture du G20. Dans le domaine économique, elle participe à certains travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), laquelle cherche à renforcer cette coopération avec ce partenaire considéré comme clé. Au niveau du comité de l'agriculture de l'OCDE, cette coopération s'est formalisée depuis 2013 avec la mise à disposition d'experts chinois à l'OCDE, une participation au rapport des Perspectives agricoles, et des transferts de compétence de l'OCDE à la Chine sur la gestion des bases de données de l'OCDE. La Chine demande d'autre part sa reconnaissance comme pays à économie de marché. Elle est également particulièrement active à l'ASEM (*Asian-European Meeting*) qui constitue le contrepoids vers l'Europe de l'APEC (*Coopération économique pour l'Asie-Pacifique* qui fait une place de choix aux États-Unis notamment). De même, la Chine souhaite à renforcer sa présence dans les organismes normatifs internationaux (secrétariat du Comité Codex sur les additifs, avec un projet d'ouverture

d'une représentation sous-régionale de l'Organisation internationale de la santé animale et des épizooties (OIE) à Pékin). Une de ses provinces (le Ningxia) ainsi qu'une ville (Yantai) disposent du statut d'observateur à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

L'ouverture de la politique agricole de la Chine aux nouveaux enjeux internationaux se traduit maintenant par une présence beaucoup plus active au sein de la FAO : participation croissante d'agronomes (ou même de paysans) chinois aux multiples programmes nationaux ou régionaux de sécurité alimentaire; accords de coopération agricole avec plusieurs États africains, ayant permis l'installation de fermes-pilotes expérimentales; mise à disposition de la FAO d'un Fonds fiduciaire doté chaque année par la Chine. Dans le même temps, la Chine est à la recherche d'opportunités foncières au-delà de ses frontières, le plus souvent sous forme de contrats de culture.

Traditionnellement attachée à la diplomatie bilatérale, la Chine négocie dans ce cadre de nombreux accords commerciaux, avec une priorité aux pays de son voisinage, en vue de renforcer l'intégration régionale, d'assurer des débouchés et de garantir un approvisionnement en matières premières nécessaires à son économie. Pékin a ainsi conclu 12 accords de libre-échange (Hong Kong, Macao, Taiwan, ASEAN, Chili, Pakistan, Nouvelle-Zélande, Singapour, Costa Rica, Islande et Suisse). Trois accords sont par ailleurs discutés avec l'Australie, la Norvège et le conseil de coopération du Golfe. Trois études de faisabilité sont également en cours avec l'Inde, la Corée du Sud, ainsi que le Japon et la Corée du sud dans le cadre d'un accord tripartite. **Au total, la Chine est donc engagée à des degrés divers dans des négociations portant sur environ la moitié de ses importations et exportations.** La question agricole reste souvent une question sensible dans ces discussions notamment pour la Chine sur des lignes tarifaires comme l'huile, le blé, le sucre ou le coton, en vertu de sa volonté d'assurer un certain niveau d'auto-suffisance alimentaire (en blé surtout) et dans un contexte où ses importations agro-alimentaires progressent.

Cependant, la Chine n'est pas engagée dans un processus d'accord de libre-échange avec ses principaux partenaires des pays développés, qui représentent 26% de ses importations et 41% de ses exportations. Avec l'Union européenne, les négociations en cours depuis 2007 portent sur l'approfondissement de l'accord de partenariat et de coopération de 1985. Cette négociation achoppe notamment sur l'octroi à la Chine du statut d'économie de marché (SEM). Ceci n'est pas sans incidence économique et politique car la Chine ne peut mettre en avant ses coûts de production, parmi les moins chers au monde, dans le cadre des enquêtes d'anti-dumping. Si 74 États, notamment ceux avec lesquels Pékin a conclu des accords bilatéraux, reconnaissent ce statut à la Chine, l'Union européenne et les États-Unis gardent une interprétation stricte des critères d'ouverture économique pour l'octroi du SEM. Cependant des négociations viennent de débiter pour un accord sur l'investissement, couvrant à la fois la protection et l'accès au marché.

Par ailleurs, dans le cadre de la renégociation de l'accord de partenariat, l'UE et la Chine se sont données l'objectif d'un accord de protection et de reconnaissance de leurs indications géographiques (IG) : à l'issue d'une coopération conduite dans un cadre bilatéral avec la participation de l'INAO et du Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC), la Chine a enregistré dès décembre 2009 *Cognac* comme première IG étrangère protégée par la législation chinoise. L'UE et la Chine ont depuis élargi cette coopération dans le domaine des IG par un accord 10 + 10 (reconnaissance réciproque de 10 IG européennes et de 10 IG chinoises). Trois produits français ont été inclus dans cette liste : Pruneaux d'Agen, Comté et Roquefort.

Depuis 2012, la négociation avec le Comité-Champagne (CIVC) a également permis l'enregistrement du Champagne (effectif en 2013) et du Bordeaux (effectif en 2014). L'enjeu est aujourd'hui d'étendre cette dynamique à un accord global de reconnaissance mutuelle, en cours de discussion entre l'UE et la Chine.

Relations bilatérales

Un plan de coopération à moyen et long terme des relations franco-chinoises a été mis en place à l'occasion de la visite du Président de la République populaire en Chine le 26 mars 2014 dans le cadre du cinquantenaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine.

Il vise 9 objectifs :

- développer un partenariat de coopération entre la France et la Chine sur la période 2015 à 2020 en ciblant trois enjeux prioritaires que sont la sécurité alimentaire, le développement durable de la production agricole, et la facilitation des échanges de produits agricoles et alimentaires avec un niveau élevé de sécurité sanitaire.
- intensifier la coopération au sein du G20 et de la FAO dans un objectif de sécurité alimentaire et soutenir la pérennisation d'une réunion ministérielle agricole au sein du G20.
- poursuivre les échanges autour de trois thématiques, les politiques agricoles, la recherche, la formation et le développement, les questions sanitaires et phytosanitaires.

- faciliter l'accès au marché des produits agricoles et agro-alimentaires en renforçant la coopération sur le contrôle sanitaire et la quarantaine des animaux et des végétaux ainsi que la sécurité des aliments exportés et importés.

- approfondir la coopération dans la recherche du blé avec la CAAS, l'INRA et Limagrain.

- renforcer la coopération bilatérale en matière de cépages de qualité et de techniques viticoles avancées et faciliter l'importation en Chine de plants de vignes français.

- renforcer la coopération dans le secteur de l'élevage en développant l'élevage bovin d'origine française et en mettant en place un comité de pilotage avec les institutionnels, les organisations professionnelles et les entreprises concernées.

- développer les collaborations en matière de recherche et de formation agricole.

- renforcer le cadre du mémorandum d'entente entre l'administration chinoise des produits alimentaires et pharmaceutiques (CFDA) et le ministère français de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

L'année 2014, année du cinquantenaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine et de nombreuses visites de haut niveau entre les deux pays, a également permis la signature de nombreux accords dans le domaine agricole ainsi qu'un accès renforcé au marché chinois pour les produits agro-alimentaires français :

- Trois entreprises de charcuterie françaises ont ainsi été agréées en 2014 pour pouvoir commencer à exporter à l'occasion du salon international de l'alimentation (SIAL) de Shanghai en mai 2014.

- De nouveaux établissements de viande de porc et de poulet ont été autorisés à exporter, portant à 18 établissements et 39 entrepôts frigorifiques le nombre d'établissements autorisés.

- en matière de génétique animale, les exportations de porcs reproducteurs a été confortée par la signature en mars 2014 à l'occasion de la visite du Président chinois en France, du protocole sanitaire concerné par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Stéphane Le Foll et le ministre de l'administration générale de la supervision de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine Zhi Shuping.

Sources : Banque mondiale, PNUD, UbiFrance, MAAF, Ambassade de France en Chine

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP